

III. RICHESSE PATRIMONIALE

Le peuplement piscicole est une composante majeure des milieux aquatiques. Il reflète un état de santé général et permet grâce à son suivi d'en apprécier l'évolution et d'en tirer certaines conclusions.

Certaines espèces sont bio-indicatrices de la qualité des milieux et sont ainsi particulièrement recherchées et suivies dans le cadre de la gestion des milieux. Elles font en outre l'objet de mesures de protection et de gestion spécifiques. Le tableau répertoire l'ensemble de ces espèces dites "patrimoniales" spécifie le type de protection dont elles font l'objet.

On dénombre 15 espèces à fort intérêt patrimonial dans le département :

- L'Alose Feinte du Rhône (*Alosa fallax rhodanensis*),
- L'Anguille (*Anguilla anguilla*),
- L'Apron (*Zingel asper*),
- Le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*),
- La Bouvière (*Rhodeus cericeus*),
- Le Blageon (*Leuciscus souffia*),
- La Blennie fluviatile (*Blennius fluviatilis*),
- Le Brochet (*Esox lucius*),
- La Truite fario (*Salmo trutta fario*),
- Le Chabot (*Cottus gobio*),
- L'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*),
- La Lamproie de Planer (*Lampetra Planeri*),
- L'Ombre commun (*Thymallus thymallus*),
- Le Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*),
- La Vandoise (*Leuciscus leuciscus*).

Cela ne signifie pas pour autant que les autres espèces n'ont pas d'intérêt majeur, au contraire. De nombreuses sont endémiques de nos milieux et jouent un rôle important dans l'écosystème aquatique. En outre, la restauration du milieu peut se traduire par une augmentation de la biomasse piscicole : ainsi des espèces "classiques" peuvent se révéler être des bio indicateurs de l'amélioration du milieu, notamment en terme d'habitats.

Dans un souci de lisibilité, les linéaires de répartitions ont été sectorisés en fonction du nombre d'espèces patrimoniales. Le nom des espèces est indiqué par leur code 3 lettres (*cf répertoire des espèces présentes dans la Drôme*).

Les cartes par secteur ont été découpées par "Unité hydrographique cohérente", à savoir le découpage en sous-bassin versant identifiés par le SDAGE RMC.

Chacun possède une codification unique. Ils sont au nombre de 13 :

- Sous bassin Bièvre-Liers-Valloire (RM_08_03),
- Sous bassin de la Galaure (RM_08_06),
- Sous-bassin de la Drôme des Collines (ID_10_02),
- Sous-bassin Isère aval et Bas Grésivaudan (ID_10_03),
- Sous-bassin du Vercors (ID_10_07),
- Sous-bassin Véore - Barberolle (ID_10_06),
- Sous-bassin de la Drôme (ID_10_01),
- Sous-bassin Roubion - Jabron (ID_10_05),
- Sous-bassin de la Berre (ID_10_08),
- Sous-bassin du Lez (DU_12_04),
- Sous-bassin de l'Eygues (DU_11_02),
- Sous-bassin de l'Ouvèze vaclusienne (DU_11_08),
- Sous-bassin de la Méouge (DU_13_17).